

REDEVANCE FORFAITAIRE DU SPANC

Vu la délibération 2021/53-24 en séance du 24 juin 2021

Redevance forfaitaire de 30 € HT destinée à financer les charges de service à laquelle il faut ajouter :

LES CONTROLES DE CONFORMITE (CONCEPTION ET EXECUTION) DES INSTALLATIONS NOUVELLES ET REHABILITEES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			COUT TOTAL PRESTATION TTC	COUT TOTAL PRESTATION TTC
		<i>HT</i>		
Contrôle technique de conception des installations nouvelles et rapport		34,40	37,84	73,84
Vérification par une visite sur place, dans le cadre du contrôle de conception, de l'adéquation du projet avec les caractéristiques de la parcelle		162,00	178,20	214,20
Contrôle technique de la bonne exécution des installations nouvelles et fiche de conformité		132,35	145,59	181,59
2 ^{ème} contrôle technique de la bonne exécution des installations nouvelles en cas de non-conformité		149,80	164,78	200,78
LES CESSIONS IMMOBILIERES (INTERVENTIONS PONCTUELLES)				
Contrôle de conformité des installations existantes pour cession immobilière et rapport de visite		140,20	154,22	190,22
Contrôle de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements industriels, commerciaux, artisanaux, publics et assimilés et rapport de visite	Installations < 10 Eq-Hab	187,33	206,06	242,06
	Installations > 10 Eq-Hab	313,00	344,30	380,30
LES CONTROLES DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES				
Contrôle diagnostic des installations existantes pour les habitations		81,46	89,61	125,61
Contrôle diagnostic des installations d'ANC existantes pour les établissements industriels, commerciaux, publics et assimilés, artisanaux	Installations < 10 Eq-Hab	88,50	97,35	133,35
	Installations > 10 Eq-Hab	313,00	344,30	380,30
Contre-visite des installations existantes non-conformes et fiche de conformité		174,00	191,40	227,40
VERIFICATION PERIODIQUE DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS				
Contrôle périodique des installations existantes pour les habitations		81,50	89,65	125,65
Contrôle périodique des installations d'ANC existantes pour les établissements industriels, commerciaux, publics et assimilés, artisanaux	Installations < 10 Eq-Hab	88,50	97,35	133,35
	Installations > 10 Eq-Hab	313,00	344,30	380,30
Contre-visite après constatation de défaut de fonctionnement des installations		174,00	191,40	227,40